

ON EST ICI

ON VIT ICI

ON RESTE LÀ

États généraux vaudois de la migration  
Groupe ActionS

Lausanne, le 10 juin 2008

Aux député·e·s du Grand-Conseil

DROIT de RESTER

[www.bleiberecht.ch](http://www.bleiberecht.ch)

POUR TOU·TE·S

## La politique d'asile rend malade et l'aide d'urgence empêche les soins nécessaires

Les migrant·e·s qui arrivent en Suisse ne présentent pas de maladies particulières. Ils et elles peuvent présenter une fragilité due à des antécédents de violences dans leur pays d'origine mais le déracinement et surtout les conditions de vie et de prise en charge les rendent malades. Cette situation s'est encore dégradée depuis l'application des nouvelles lois et la mise à l'aide d'urgence de toutes et tous les débouté·e·s (janvier 2007).

Exclu·e·s illégalement de toute caisse maladie, malgré la loi obligeant toute personne résident en Suisse d'être affiliée à une caisse, ils et elles n'ont droit qu'à des soins minimaux. Leur état de santé est apprécié par des non-professionnels.

Dans le centre du Simplon à Lausanne, les résident·es, en majorité femmes et enfants, sont arrivé·e·s souvent pour des raisons médicales. Depuis, leur santé se dégrade de jours en jour.

Dans la précarité financière, la promiscuité, la solitude souvent, l'hygiène insuffisante des toilettes et des salles de douche, dans l'angoisse du lendemain, la non prise en charge sérieuse de leur état est une honte pour la Suisse.

- Des enfants sont cloîtrés avec leur maman dépressive dans une chambre et ne sortent pratiquement plus ;

- Trois enfants en âge scolaire et une maman partagent leur chambre avec la grand-mère très malade ;

- Un homme seul psychologiquement malade agresse et menace ses voisins de chambre quotidiennement ; Des enfants rendus agressifs, dépressifs ne rigolent plus...

Ce ne sont que quelques exemples qui reflètent la réalité de ce ghetto lausannois, une réalité dont personne ne connaît l'échéance.

La santé psychique et physique de toute personne à l'aide d'urgence doit faire partie des soucis du Département de la Santé publique.

Pour que le principe d'égalité de tous les citoyens et de toutes les citoyennes soit respecté, les requérant·e·s débouté·e·s doivent être assuré·e·s par la LAMal et correctement pris en charge par des professionnelles.

Assez de souffrances intolérables.



Soutien aux réfugié·e·s qui doivent vivre dans les Centres: